



Joliette

- 1^{ère} détection de l'agrile en 2016
- 949 frênes publics (DHP moyen : 35 cm);
> 1 107 frênes privés
- 68 frênes publics et 22 frênes privés abattus en 2017
- Voies de valorisation : Mobilier urbain, paillis, compost

La Ville de Joliette a obtenu une subvention du programme de disposition et de valorisation des bois infestés par l'agrile du frêne du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour optimiser sa stratégie de valorisation du bois de frêne. Ce programme couvre une partie des dépenses liées aux ressources humaines internes et externes impliquées dans la démarche de valorisation ainsi qu'une partie des frais encourus par les opérations comme telles. La Ville a engagé une entreprise sylvicole pour prendre en charge différentes étapes des processus de valorisation, comme le façonnage des billes destinées au sciage, le démarchage d'entreprises de sciage, de séchage et de broyage ainsi que la coordination de ces activités. La Ville valorise le bois des frênes publics et privés, en le sciant ou en utilisant les copeaux comme paillis ou pour faire du compost. Un maximum d'étapes est réalisé sans déplacer le bois, ce qui sauve beaucoup de coûts de transport.

Abattage et débardage

Une entreprise d'arboriculture est engagée pour réaliser l'abattage des frênes publics. Cette entreprise doit tailler les frênes en billots d'au moins 8 pieds et 4 pouces. Elle possède l'équipement nécessaire pour transporter les billes au site d'entreposage. Elle déchiquète le bois non valorisable en billes sur le site même des travaux d'abattage et accumule aussi ces copeaux au site d'entreposage municipal.

Les citoyens ont l'obligation de remettre le bois de leurs frênes abattus à la Ville. Il devra être déposé au site prévu à cet effet par eux-mêmes ou par l'entreprise d'abattage avec laquelle ils ont fait affaire. La Ville incite le citoyen à faire couper son ou ses frênes en billes autant que possible à la remise de son permis d'abattage.

Entreposage

Le site d'entreposage est un terrain municipal adjacent à la cour du garage municipal. Les billes destinées au sciage sont empilées sur des travers. Cet empilement évite la dégradation du bois au sol et permet aux scieurs de les rouler jusqu'à la scie. De cette façon, le travail est plus sécuritaire et plus efficace. Des panneaux d'interdiction de déplacer le bois ont été installés près des piles de bois.



Entreposage des billes et panneaux d'interdiction de déplacement du bois
© Ville de Joliette





Transformation

La Ville a donné un contrat d'accompagnement à une entreprise sylvicole; c'est cette dernière qui est responsable de façonner et de classer le bois au site d'entreposage en fonction des différentes options de valorisation. Elle se charge aussi de trouver les entreprises qui feront le sciage, le transport, le séchage et le broyage du bois. Elle coordonne ensuite les opérations.

Les billes sont transformées en planches sur le site d'entreposage par une scierie mobile. Les planches sont par la suite envoyées dans un séchoir puis transmises au Carrefour jeunesse emploi où l'on en fera notamment des bancs de parc. En 2017, le volume de bois scié représentait 1 795 pieds mesure de planche (pmp).

Les bûches et autres résidus de bois provenant des frênes publics et privés sont broyés sur le site d'entreposage par une entreprise. Les copeaux en résultant sont utilisés comme paillis par la Ville dans ses plates-bandes.

Les copeaux issus des branches déchiquetées lors des abattages sont quant à eux mélangés avec des feuilles, de la terre et d'autres résidus horticoles pour en faire du compost. Le processus de compostage se fait à même le site d'entreposage.

Coûts et gains

Le recours à une entreprise sylvicole pour la prise en charge de plusieurs étapes de la démarche de valorisation du bois a coûté en 2017 environ 5 200 \$.

Le programme de disposition et de valorisation des bois infestés par l'agrile du frêne du MFFP a permis d'éponger une partie de ce frais en plus d'une portion des coûts de sciage, de transport et de séchage des planches de même que des coûts de broyage.

Facteurs de succès

- Le programme de subvention du MFFP permet de soutenir la mise en place et le rodage d'une stratégie de valorisation.
- Le recours à une entreprise sylvicole rend plus efficaces et optimales les étapes de valorisation du bois.
- Le personnel et les élus considèrent qu'il est logique d'accompagner une stratégie de traitement des frênes d'une stratégie de gestion du bois dans la perspective de limiter la propagation de l'agrile du frêne.
- Le fait de recevoir du mobilier fait en frêne local crée une fierté qui encourage d'autant plus la valorisation des frênes : c'est un cercle vertueux.

Défis

- Même si les citoyens sont encouragés à apporter leur bois de frêne sous forme de billes, aucun ne l'a fait jusqu'à présent. Le bois est apporté plutôt sous forme de bûches.

Trucs et conseils

S'entourer d'experts! Le recours à une entreprise sylvicole qui coordonne les projets de valorisation rend la démarche beaucoup plus efficace.



Mobilier en bois de frêne
© Ville de Joliette